

Condition d'accueil des enfants des professionnels de santé dans les écoles et des collèges du Doubs

Note à l'attention des enseignants et des personnels des écoles et des collèges

L'Inspecteur d'académie,
DASEN du Doubs

Quelques mesures pour accueillir au mieux les enfants en les protégeant et vous protégeant :

- Ne pas accueillir un enfant malade (nez qui coule, toux, fièvre...) ;
- Penser à demander aux familles si les enfants venant d'une autre école (en cas de regroupement) ont un PAI. S'il y en a un, demander une copie aux parents. Si vous avez besoin de conseils les écoles et établissements peuvent joindre par mail leur médecin scolaire qui les rappelleront. (les adresses mail des CMS fonctionnent et les messages sont lus) ;
- Rappeler régulièrement aux enfants les règles de protection et les distances de 1 m à respecter en classe et pendant les jeux extérieurs ;
- Veiller à ce que chacun ait son matériel en propre et veille à ne pas le partager (crayons, règle, feuilles, livres...).

Cabinet

Téléphone : 03.81.65.48.83.

ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr

26 Avenue de l'Observatoire
25030 BESANÇON CEDEX

Le nettoyage et la désinfection des locaux doivent être faits de façon très régulière et au minimum une fois par jour (sols, surfaces et matériels manipulés). Aérer plusieurs fois par jour les salles et les espaces dans lesquels sont allés les enfants. Si une salle n'a pu être désinfectée, utiliser une autre salle le lendemain.

En cas de difficulté le signaler à la mairie.

Tous les enfants et vous-même devez avoir accès à du savon liquide et à des essuie mains papier pour un lavage des mains plusieurs fois par jour. Le savon est tout aussi efficace que le gel hydro-alcoolique

Si un enfant tombe malade pendant sa présence en classe :

- L'isoler dans une pièce ou le mettre à distance d'un mètre de ses camarades dans un coin de la classe s'il n'y a pas de salle disponible.
- Appeler ses parents pour qu'ils viennent le chercher ou à défaut un proche.
- Appeler l'IEN pour l'informer ;
- Signaler à la mairie pour que la salle soit désinfectée pour le lendemain.

Les masques sont réservés actuellement en priorité pour les personnels soignants exposés et les malades. Ils ne peuvent être mis à disposition des écoles. Le respect des gestes barrière est une bonne protection.

N'hésitez pas à remonter toutes les difficultés à votre chef d'établissement ou à votre IEN.



2/2

Il vous est vivement recommandé de veiller au strict respect de ces recommandations et d'informer dans les meilleurs délais le chef d'établissement ou l'IEN de circonscription si l'hygiène des locaux et l'accès au savon sont insuffisants.

Des dispositions seront prises rapidement pour permettre que l'accueil des enfants puisse se poursuivre dans les conditions énoncées ci-dessus.

L'Inspecteur d'académie,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrice Durand'. The signature is fluid and cursive.

Patrice DURAND